



VILLE DE CHIÈVRES

Plan de stérilisation des chats errants et domestiques

Procédure

Dans le cas de chats errants

Le citoyen, qui a identifié un chat errant, prend contact avec le Service Environnement de la Ville, situé Rue du Grand Vivier 2, 7950 Chièvres (Tél: 068/65.68.20, E-mail: environnement@chievres.be).

Le service environnement remet au citoyen un certificat de capture et de stérilisation des chats errants.

Le citoyen renvoie le certificat dûment complété au service environnement, c'est-à-dire qu'il y atteste sur l'honneur que le(s) chat(s) mentionné(s) sur le certificat est/sont bien errant(s). Le certificat présentera également la signature de 3 voisins aux domiciles distincts.

Lorsque le certificat dûment complété est jugé valable par le Collège communal, une cage de capture peut être prêtée au citoyen moyennant une caution de 50,00€. Les coordonnées du vétérinaire à appeler lui sont alors transmises.

Le service environnement transmet au vétérinaire le certificat de capture validé par le Collège communal accompagné d'un bon de commande.

Le chat capturé sera pris en charge par le vétérinaire endéans les 24 heures (uniquement durant les jours ouvrables - aucune prestation ne sera effectuée les week-ends ou les jours fériés).

Le vétérinaire n'effectuera pas d'intervention s'il constate la présence d'une identification. Selon le RGPD, le vétérinaire avertira le service environnement de la Ville de Chièvres si les données sont publiques et invitera le citoyen à venir rechercher le(s) chat(s) et à le(s) remettre en liberté où il(s) a/ont été capturé(s). Si les données sont confidentielles, le vétérinaire contactera lui-même le(s) propriétaire(s) et invitera le citoyen à venir rechercher le(s) chat(s) et à le(s) remettre en liberté où il(s) a/ont été capturé(s).

Le vétérinaire effectue selon les cas, les prestations suivantes :

- Stérilisation d'un chat femelle par ovariectomie (frais postopératoires et de garde inclus) ;
- Stérilisation d'un chat femelle par ovariectomie et hystérectomie (frais postopératoires et de garde inclus) ;
- Castration d'un chat mâle (frais postopératoires et de garde inclus) ;
- Euthanasie d'un chat et prise en charge de la dépouille ;
- Entailler l'oreille droite d'un chat errant ;

Le vétérinaire atteste sur le certificat de capture et de stérilisation, le jour de prise en charge de l'animal ainsi que le type d'intervention effectuée.

Le citoyen récupère le chat chez le vétérinaire le jour de la prise en charge ou, au plus tard, dans les 24h qui suivent l'intervention. Le chat est ensuite remis en liberté sur le territoire de Chièvres.

Le citoyen ramène la cage de capture, propre et en bon état, au Service Environnement.

Le vétérinaire transmet sa facture (reprenant le numéro du bon de commande) accompagnée du certificat de capture dûment complété et valablement signé (par courrier ou courriel) à :

Administration communale de Chièvres - Service environnement
Rue du Grand Vivier 2
7950 Chièvres
environnement@chievres.be

L'administration communale rémunère le vétérinaire selon le type de prestation.